

Désormais, le fonctionnaire en position de congé parental « conserve le bénéfice des droits acquis avant le début du congé qu'il n'a pas été en mesure d'exercer en raison de ce congé »

L'article 36 de la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole modifie l'article L. 515-8 du code général de la fonction publique.

Désormais, le fonctionnaire en position de congé parental « conserve le bénéfice des droits acquis avant le début du congé qu'il n'a pas été en mesure d'exercer en raison de ce congé ».

Il conserve également le bénéfice des droits acquis, qu'il n'a pas été en mesure d'exercer, avant le début des congés suivants :

- congés de maternité ([article L. 631-3](#)),
- congés de naissance ([article L. 631-6](#)),
- congés pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption ([article L. 631-7](#)),
- congés d'adoption ([article L. 631-8](#)),
- congés de paternité et d'accueil de l'enfant ([article L. 631-9](#)),
- congés de présence parentale ([article L. 632-2](#)),
- congés de solidarité familiale ([article L. 633-2](#)),
- congés de proche aidant ([article L. 634-4](#)).

LOI n° 2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole (1)

LOI n° 2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne > Article 36

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/IORFARTI000049453297 - Article L515-8

Le fonctionnaire en position de congé parental : 1° N'acquiert pas de droit à la retraite, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires relatives aux pensions prévoyant la pr...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049461559 - Article L631-3

Le fonctionnaire en activité a droit au congé de maternité, pour une durée égale à celle prévue aux articles L. 1225-17 à L. 1225-21 du code du travail. Le fonctionnaire conserve le bénéf...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424948 - Article L631-6

Le fonctionnaire en activité a droit au congé de naissance pour une durée égale à la durée minimale mentionnée à l'article L. 3142-4 du code du travail. Ce congé bénéficie au fonctionnair...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424940/2022-03-01 - Article L631-7

Le fonctionnaire en activité a droit au congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour une durée égale à la durée minimale mentionnée à l'article L. 3142-4 du code d...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424936 - Article L631-8

Le fonctionnaire en activité a droit au congé d'adoption pour une durée égale à celle prévue par l'article L. 1225-37 du code du travail. Le droit au congé d'adoption est ouvert au fonctionn...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424932 - Article L631-9

Le fonctionnaire en activité a droit au congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour une durée égale à celle prévue à l'article L. 1225-35 du code du travail. Ce congé bénéficie au ...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424930 - Article L632-2

Le fonctionnaire ne peut bénéficier d'un congé de présence parentale de plus de trois cent dix jours ouvrés au cours d'une période de trente-six mois. Toutefois, lorsque le nombre maximal de ...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424922 - Article L633-2

Le congé de solidarité familiale est accordé, sur demande écrite du fonctionnaire, pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois. Il peut être fractionné ou pris sous forme d'...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424912 - Article L634-4

La durée passée dans le congé de proche aidant est assimilée à une période de service effectif et est prise en compte pour la constitution et la liquidation des droits à pension de l'agent c...

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424895

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information